



Pôle
FORMATION
PROFESSIONNALISATION

Mercredi 15 mars 2023

Présentation de la formation
DESJEPS performance mention volley
organisée
par la FF Volley

Sommaire

Généralités sur la formation DESJEPS FFVolley

Spécificités et prérequis de la formation

Projection sur la session 2023-2024

Comment candidater ?

Comment m'organiser? Le planning prévisionnel

Comment financer ma formation?



Généralités

Le DESJEPS est une formation professionnelle qui se réalise en alternance.

Elle réunit à minima 4 interlocuteurs :

- Le stagiaire (Carte professionnelle à jour)
- Le centre de formation (la FF Volley)
- La structure d'alternance (un club...)
- Un Tuteur (à minima avec le même niveau de qualification et une carte professionnelle à jour si possible)



Généralités

Le déroulement de l'enseignement se réalise entre:

- Le centre de formation pour les apports de connaissances (73h pour l'UC 2 du DESJEPS uniquement)
- et
- L'alternance dans la structure d'accueil du stagiaire (500 heures pour le DESJEPS)



Généralités

Le DESJEPS est organisé en 4 Unités capitalisables (UC) :

- Les **UC 1&2** ont trait à la compétence de conception et de mise en œuvre d'un projet de développement au sein de la structure (Management, ressources humaines et financières d'un projet)
- Les **UC 3&4** ont trait aux compétences liées à l'optimisation de la performance, l'encadrement de haut niveau en volley-ball et sa sécurité.

Dans notre cas, il ne s'agit que de la formation à l'UC 2.



Spécificités de la formation organisée par la FFVolley

Cette formation de l'UC2 du DESJEPS Volley-Ball est portée par la FFVolley. Elle a vocation à conclure le parcours de formation des entraîneurs experts susceptibles d'être employés dans :

- Les **clubs professionnels** de Volley-ball masculins et féminins (LAF, LAM, LBM) et **Elites**,
- Les Centres de Formation de Clubs Professionnels (**CFCP**)
- Les structures du Projet de Performance Fédéral de la FFVolley (**Pôle France, Pôle Espoirs**)

En tant **qu'entraîneur principal** ou **entraîneur-adjoint**.



Spécificités de la formation organisée par la FFVolley

Cette formation est destinée à des candidats issus de tout le territoire national et titulaires des diplômes suivants :

- Diplôme d'Entraîneur Expert niveau 1 (**DEE1**)
- Diplôme d'Entraîneur Expert niveau 2 (**DEE2**)

Elle s'adresse à des **candidats expérimentés** dans le champ de l'entraînement, déjà titulaire d'un diplôme d'état d'encadrement en Volley-ball :

- Brevet d'Etat d'Educateur sportif 1er degré (**BEES1**) Volley-ball,
- Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (**DEJEPS**) spécialité perfectionnement sportif mention volley-ball
- Reconnaissance et équivalences étrangères

Les candidats sont en également en **activité professionnelle**.



Spécificités de la formation organisée par la FFVolley

Prérequis à l'entrée en formation :

- Être licencié(e) FFVolley depuis à minima deux saisons
- Être titulaire d'une diplôme type PSC1 ou équivalent (cf fiche inscription)
- Être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du volley-ball
- Entraîner une équipe d'un niveau Elite/LNV ou encadrer un pôle fédéral (Espoirs ou France) ou un CFCP

L'ensemble des pièces est à envoyer avec le dossier de candidature.



Spécificités de la formation organisée par la FFVolley

La formation ne portant que sur l'UC 2 n'est rendue possible que grâce à l'arrêté de Février 2018 et le travail de rédaction et de négociation en amont, réalisé avec le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.



FORMATEURS

Organisation

Coordinateur pédagogique : Jean-Baptiste EBENER, CTS Hauts-de-France
: Laurence PLASMAN, CTS Grand Est

Cadres techniques DTN

Intervenants externes



Quelques chiffres concernant la première promotion

- **Environ 21 pré-candidatures enregistrées sur le formulaire en ligne dédié**
 - 21 personnes présentes sur les tests de sélection
 - 20 personnes retenues
 - 20 personnes entrées effectivement en formation
- **Types de parcours et statuts**
 - Parcours identiques pour tous
- **9 mois de formation de fin septembre 2022 à fin mai 2023**



Pour la prochaine promotion

Limitation à 20 parcours complets ou partiels
9 mois de formation de fin septembre 2023 à fin mai 2024

Dates à retenir :

- Clôture des préinscriptions le **30 Juin 2023**
- Tests de sélection les **5-6 septembre 2023 en visioconférence**
- Positionnement le **6 septembre 2023**
- Début de la formation le **26 septembre 2023**
- Fin de la formation le **24 Mai 2024**
 - soutenance orale: **début mai**
 - rattrapage: **fin mai**
- JURY final le **19 Juin 2024**



Pour la prochaine promotion

Organisation pédagogique (prévisionnelle)

- **UC 2**

- 73 heures (présentiel / visioconférences et tutorat)
- 4 séquences de regroupements en présentiel de 2 à 4 jours à Paris, Nantes et Lille (où ses alentours)
- 8 sessions de 2h en visioconférence (soit 4 sessions)



Comment candidater :

Etape 1 :

Pré-inscription sur le site fédéral : onglet "Se former", "DIPLÔMES D'ETAT", paragraphe « DESJEPS Volley-ball", puis cliquer sur "DOSSIER DE CANDIDATURE"

Pièces administratives à fournir numérisées et annotées (N° de la pièce / Nom Prénom / Type de pièce)

- 1/ Carte nationale d'identité recto-verso (1 seul document),
- 2/ Photo d'identité,
- 3/ Extrait de casier judiciaire N°3,
- 4/ Diplôme PSC1 ou équivalent (attention l'attestation de participation à la formation sera refusée),
- 5/ Copie de la carte professionnelle du tuteur,
- 6/ Certificat médical type à télécharger (tout autre document sera refusé),
- 7/ **Fiche engagement structure pour alternance, document à télécharger,**
- 8/ Certificat de participation à la journée défense et citoyenneté pour les moins de 26 ans,
- 9/ Titre de séjour pour les ressortissants étrangers,
- 10/ Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.
- 11/ **Dossier (slide suivante)**



Le dossier d'inscription:

Un dossier particulier de 10 à 15 pages sera à fournir

Il portera sur une **description** et une **analyse de l'expérience** du candidat dans le champ de l'entraînement en volley-ball, et la description de son projet professionnel.

Il sera constitué de 3 parties (hors annexes).

PARTIE 1 : Analyse de votre parcours sportif, de formation et de votre parcours professionnel et/ou de bénévole, + votre CV en annexe.

PARTIE 2 : Une description et une analyse dans le domaine de l'entraînement à partir d'une à deux expériences significatives du candidat.

Concernant le choix de (ou) des expériences choisies, le candidat :

- Précisera le contexte d'intervention et les enjeux,
- Présentera ses démarches d'entraîneur (analyse du contexte, planification/ programmation prévisionnelle, réalisée, évaluation, ...).
- Analysera de façon « critique » ses démarches.
- Pourra joindre en annexe, un ou plusieurs documents de travail, pour éclairer ses propos.

PARTIE 3 : Le projet professionnel : Le candidat présente son projet et contexte d'alternance, ainsi que son projet professionnel à moyen terme.

Cette partie fera apparaître par exemple :

- La présentation et l'organisation de la structure
- Le projet global de la structure et ses objectifs
- Votre niveau de responsabilité dans le projet global
- Les moyens mis à votre disposition
- Le, les lieu(x) de vos interventions
- Vos interventions pédagogiques (telles que le Volume horaire hebdomadaire envisagé / Type de public support / Participation au fonctionnement de la structure /Projet d'action en responsabilité envisagé)

Inscription définitive :

- A l'issue du positionnement, la FFVolley établit la convention ou contrat de formation, sur la base de l'entretien de positionnement, et l'envoie à la structure d'accueil si salarié, au stagiaire si financement personnel.
- Versement des frais de formation (première échéance avant le début de la formation, puis janvier 2024 et avril 2024), avec le retour de la convention ou contrat de formation signés par les parties.
- Début de la formation le mardi **26 septembre 2023**
- Toute absence non justifiée à un temps de formation (cf.RI des formations FFVolley et code du travail) entraîne l'invalidation de la convention ou contrat de formation : suspension des prises en charge ou contrat d'apprentissage, et ajournement du stagiaire. L'ensemble des engagements financiers est dû.



Financement

Diverses possibilités de prise en charge :

- Si salarié(e) d'une structure, prise en charge des frais de formation par l'OPCO (AFDAS).
- Possibilité d'utiliser « Mon compte CPF ».
- Possibilité de prise en charge partielle Pôle Emploi.

Frais de formation :

- Coût pédagogique de la formation, si prise en charge AFDAS : 50€ de l'heure, soit 3650 € pour un parcours complet.
L'AFDAS peut ne pas couvrir l'ensemble du coût pédagogique.
- Coût pédagogique de la formation si la prise en charge est « individuelle », via « mon CPF » ou pôle emploi: 35€ de l'heure, soit 2555 € pour un parcours complet.
- Rajouter les frais de déplacements et les frais d'hébergements (estimation de l'ordre de 2000 €)
A négocier avec les structures d'accueil.



Merci pour votre écoute



A vos questions ?



FFvolley

www.ffvolley.org

Laurence PLASMAN: laurenceplasman@yahoo.fr

Jean-Baptiste EBENER: jbebener.dtn@ffvb.org

Nicolas SAUERBREY: nsauerbrey.dtn@ffvb.org